

MAIRIE DE CHAMPIS
Conseil Municipal du 05 Juin 2023
Procès-verbal

~~

Séance ordinaire

~~

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin, à 19 heures 00,
le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 30 mai 2023, s'est réuni au lieu ordinaire
sous la présidence de Monsieur Denis DUPIN, Maire en exercice.

Présents : Mesdames LE MOULT, MAYER, DREVET et MIGNOT
 Messieurs DUPIN, GAILLARD, BASSET, ABANOZIAN et DROGUET

Excusés : Messieurs DAMIENS, LADREYT, FRAISSE et ARGHITTU
 Madame SOBOZYNSKI

Madame SOBOZYNSKI a donné procuration à Monsieur DUPIN
Monsieur LADREYT a donné procuration à Monsieur GAILLARD
Monsieur FRAISSE Lionel a donné procuration à Madame LE MOULT

1 : DESIGNATION DE SECRETAIRE DE SEANCE

Madame DREVET Lucie est désignée secrétaire de séance.

2 : APPROBATION PV DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

3 : Délibération N° 23/2023 soutien à la Tribu pour l'EVS

Lors du Conseil d'Administration de l'Association de la TRIBU du 30 mai 2023, les administrateurs nous ont présenté leur projet de renouvellement de l'agrément de « l'Espace de Vie Sociale » pour les 2 prochaines années 2024 / 2025.

2022 et 2023 ont permis à la Tribu de mettre en place avec le soutien des 5 communes Alboussière, Boffres, Champis, Saint Romain de Lerps et Saint Sylvestre, ce projet.

L'espace de vie sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, a minima, les familles, les enfants et les jeunes, une proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 11 voix dont 3 procurations et 1 abstention

- s'engagent à soutenir la Tribu dans le projet de renouvellement de la convention de l'EVS pour les années 2024 / 2025.

Ce soutien se traduira par une participation financière pour le financement des activités. Les crédits seront inscrits au budget

POUR :11 (dont 3 pouvoirs) CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

4 : Délibération N° 24/2023 convention pour participation pour l'école de Musique année scolaire 2023 / 2024

La présente délibération a pour objet d'approuver les termes de la convention à conclure entre la commune de Champis et la commune de Saint Péray dans le cadre de la participation aux frais de l'école de musique de Saint Péray pour l'année scolaire 2023 / 2024 pour 2 enfants domiciliés sur Champis.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver cette convention en annexe
- autorise le Maire à signer cette convention
- dit que la participation de la commune de Champis sera de 870 € / enfant le reste à la charge des parents soit 870 €
- indique que cette aide financière sera uniquement pour 1 année non reconductible.

POUR :10 (dont 3 pouvoirs) CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

5 : Informations

➤ Problème des chiens errants / canisette à installer :

Il est rappelé une nouvelle fois aux propriétaires de chiens que la divagation des animaux est interdite. Trop « d'incivilités » sont observées et de nombreuses plaintes témoignent d'une dérive importante de certains propriétaires. Afin de favoriser le bien-vivre ensemble et le respect mutuel, il est une nouvelle fois rappelé le devoir de civilité qui incombe à tout propriétaire d'un animal. A défaut, des actions de prise en flagrant délit d'acte incivil pourraient être engagées. Les plaintes qui arrivent en mairie concernent des problèmes de chiens en liberté qui agressent des piétons, des cyclistes, voire des voitures et également des chiens errants qui notamment ont tué des animaux domestiques (lapins, volailles) voire agressé d'autres chiens qui tentaient de défendre leur propriété. Un courrier sera adressé aux propriétaires des chiens identifiés.

Références : Code Rural articles L 211-22, L 211-11 et L211-23

Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212-1 et L 2212-2



Le problème des déjections des chiens devient de plus en plus prégnant, aussi le conseil a décidé de l'installation de dispositifs permettant aux propriétaires de ramasser les petits cadeaux de leurs amis à quatre pattes. Ces dispositifs seront installés à la Bâtie et à Garnier.



➤ Ambroisie :

Suite à un contre temps la rencontre ambroisie prévue le 30 mai à la CCRC a été annulée et une nouvelle date sera fixée. L'ensemble des communes de Rhône Crussol est engagé dans la lutte contre l'ambroisie.

➤ **CCRC : projet de territoire Assise de l'Interco / rencontre projets :**

Les prochaines Assises de l'Intercommunalité relatives au Projet de Territoire auront lieu le jeudi 15 juin à 19 heures. Tous les élus du territoire sont invités à participer. Denis Dupin livre aux membres du conseil un certain nombre d'éléments de réflexion pour nourrir ces projets, issus des travaux de la conférence des Maires et des contributions des services.

Une réunion relative à la revue communale de projets aura lieu le mercredi 14 juin à 18 heures en mairie de Champis en présence du Président et des membres de l'équipe de direction CCRC (directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint, Directrice des Ressources Humaines, Directrice des Finances, Directeur des Affaires Juridiques et Economiques, Directeur de l'environnement) et des élus de Champis.

➤ **Sentier du tour de Champis :**

Xavier DROGUET est en train de réaliser un sentier du tour de Champis qui pourra être accessible à vélo ou à pied. Ce sentier sera matérialisé sur une carte disponible en mairie de Champis.

➤ **Point sur le PLUiH :**

Rapporteur : Fabrice BASSET qui fait un point d'étape de l'élaboration du PLUiH

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été validé.

Dans le cadre de l'élaboration du zonage, chaque commune a travaillé sur :

- le gisement foncier : Le SCoT définit le gisement foncier comme représentant l'ensemble des espaces non bâtis nécessaires pour assurer le développement attendu pour les 12 prochaines années. Il s'agit des espaces qui sont destinés à être classés en zone urbaine dans le PLUiH.
- les bâtiments agricoles avec changement de destination : un recensement a été établi avec la commission des bâtiments potentiellement inscriptibles.
- les STECAL : Secteurs de taille et de Capacité d'Accueil Limitées : Les zones agricoles, naturelles et forestières des documents d'urbanisme sont des zones en principe inconstructibles ou pour lesquelles la constructibilité doit rester très limitée. Aussi dans ces zones peuvent être délimités, à titre exceptionnel, des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) dans lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde des espaces naturels. 2 projets sont en cours d'étude sur la commune de Champis.

- les emplacements réservés : c'est un outil mobilisable par les plans locaux d'urbanisme. Il permet d'anticiper l'acquisition de foncier et, en attendant, d'en geler l'emprise foncière concernée pour pouvoir y réaliser à terme un projet précis.

➤ **Voirie :**

Une passe de sécurité sur les voies communales sera effectuée semaine 24 par l'entreprise ROUSSET.

➤ **Bâtiments communaux :**

- ❖ les travaux de rénovation du logement communal de la Bâtie de Crussol se poursuivront à compter du 3 juillet. Une réunion de chantier a eu lieu le mardi 30 mai avec tous les artisans (Henard, Bergeron, Crussol Plomb'Elec, Boulon)

➤ **Manifestations à venir :**

☆ **Après midi** ☆

Jeux de société
et discussions conviviales

Salle Toinou

Tu peux apporter tes jeux et partager un gâteau fait maison...

Tous les 2^{ème} mercredi du mois

Viens partager un bon moment seul, en famille ou entre amis

Enfant sous la surveillance des parents

Champis
Les jeudis autour du four

Marché de producteurs locaux

Pizzas et pains cuits au four à bois

Possibilité de manger sur place

Dès le jeudi 29 juin
Jusqu'au jeudi 31 août
À partir de 18h

Entrée libre

CHAMPIS

Mairie de Champis
04 75 58 31 37

EXPOSITION
d'Artistes Champinois
et des communes voisines

Du 17 juin au 8 juillet 2023

Salle du conseil de la mairie de Champis

Ouverture au public
du mercredi au dimanche de 14h à 18h

Avec la participation de:

Valérie BATSELAERE photographie
Anilaure BOYER céramiste
Sandrine COMTE peinture
Martine DESBOS patchwork
Béatrice FERRITU tableaux- peinture

FÊTE DU VILLAGE
8 juillet 2023

Jeux en bois - Ateliers de la Médiathèque
Concours de boules conviviales
Repas & Boissons

Champis
La Bâtie

Repas de 12h00 sur réservation* (cuisson au four à bois)
Menu complet + 1 boisson 16€ / Repas enfant: Frites & hot-dog + 1 boisson 6€

Renseignements et Réservations: 04.75.58.31.37 jusqu'au 30 juin

Organisé par l'association APACH

CHAMPIS EN MUSIQUE THÉÂTRE DE VERDURE

JEUDI 29 JUIN - 19H30
★ PLACE DU FOUR - LA BÂTIE HARMONIE DE ST PÉRAY

VENREDI 21 JUILLET - 21H00
PAINT IT BLACK - ROCK ★

★ JEUDI 27 JUILLET - 21H00 - GRATUIT
CONCERT MUSIQUE D'ÉTÉ PAR LA CCRC

VENREDI 4 AOÛT - 21H00
NANS AUDOLIARD - COMPO FRANCAISE ★

★ VENDREDI 11 AOÛT - 21H00
ALAIN HIVER - REPRISE MOUSTAKI

VENREDI 18 AOÛT - 21H00
KINDRED - POP ROCK

BLIVETTE ET SNACK DÈS 20H

Participation libre conseillée
Organisé par APACH, la mairie et la CCRC

Il n'est pas permis de jeter sur la voie publique

L'HARMONIE DE SAINT PERAY VOUS PROPOSE

LES MERCREDIS MUSICAUX

REPÉTITIONS PUBLIQUES EN EXTERIEUR

7 JUIN 2023
PARKING DU COLLÈGE
ESPACE ADRIEN GILLES - 20H00

JEUDI 29 JUIN 2023 CHAMPIS
PLACE DU FOUR - 19H30

28 JUIN 2023
CHÂTEAU DE BEAUEGARD
COUVE DU CHÂTEAU - 20H00

JEUDI 29 JUIN 2023
CHAMPIS
PLACE DU FOUR - 19H30

EN CAS DE PLUIE, LES RÉPÉTITIONS SE FERONT DANS LE HALL D'ENTRÉE DU CEP

Association Harmonie de St Péray - SIRET : 815 745 708 0001 - Ne pas jeter sur la voie publique

PAINT IT BLACK

VENREDI 21 JUILLET
THÉÂTRE DE VERDURE
CHAMPIS GARNIER - 21H
Organisé par APACH

NANS AUDOLIARD

VENREDI 4 AOÛT
THÉÂTRE DE VERDURE
CHAMPIS GARNIER - 21H
Organisé par APACH

KINDRED

VENREDI 18 AOÛT
THÉÂTRE DE VERDURE
CHAMPIS GARNIER - 21H
Organisé par APACH

MOUSTAKI

alain hiver

Il y a dix ans, Georges Moustaki nous quittait

www.alain-hiver.com

LES CONCERTISTES PRESENTENT

11 AOÛT 2023 - 21H00

THEATRE DE VERDURE CHAMPIS

PARTICIPATION LIBRE & CONSCIENTE

➤ **EHPAD :**

Rapporteur : Denis DUPIN

Les effectifs sont stables, un architecte pour le projet futur de rénovation a été désigné. Une rencontre avec les services du département et de l'ARS est programmée le 19 juin prochain à Privas.

➤ **SYTRAD caractérisation des déchets :**

La commission déchets de la CCRC s'est réunie pour préparer le futur changement réglementaire dans la gestion des déchets qui nous attend pour le 1^{er} janvier 2024 et qui va vous imposer de ne plus mettre les déchets fermentescibles dans la poubelle noire, nous amenant à composter individuellement ou collectivement ces « bio déchets ». Un travail est en cours pour installer à Garnier et à La Bâtie des composteurs collectifs.

Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 03 juillet 2023 à 19 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 22h30

La Secrétaire de Séance
Lucie DREVET

Le Maire
Denis DUPIN

Liste des délibérations :

Point N°	N° de la délibération	Libellé de la délibération	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	Unanimité
3	23-2023	Soutien à la Tribu pour l'EVS	POUR : 11 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
4	24-2023	Participation pour l'école de Musique année 2023 / 2024	POUR : 10 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2